

**03.03 Katrin Jadin (MR):** Madame la ministre, je vous remercie pour tous ces éléments de réponse.

*L'incident est clos.  
Het incident is gesloten.*

**04 Question de Daniel Senesael à Annelies Verlinden (Intérieur et Réformes institutionnelles) sur "Les faits de viol en Belgique" (55013573C)**

**04 Vraag van Daniel Senesael aan Annelies Verlinden (Binnenlandse Zaken en Institutionele Hervormingen) over "Verkrachtingen in België" (55013573C)**

**04.01 Daniel Senesael (PS):** Monsieur le président, madame la ministre, en mars 2020, un sondage d'Amnesty International réalisé en collaboration avec SOS Viol a révélé que près d'un Belge sur deux a déjà été exposé à au moins une forme de violences sexuelles, les femmes et les jeunes étant surreprésentés.

Ce sondage révèle également que 53 % des affaires de viol étaient classées sans suite. Une étude réalisée en 2019 à la demande de la Commission européenne portant sur le traitement par la justice belge de dossiers de viols soulignait les difficultés relatives à l'identification des auteurs. La presse évoquait récemment une augmentation des faits de viol rapportés au sein des Centres de Prise en charge des Violences Sexuelles (CPVS) de Bruxelles, Liège et Gand entre avril et août 2020.

Madame la ministre, mes questions sont les suivantes. Premièrement, pouvons-nous avoir vos retours au sujet des moyens à la disposition de la police permettant l'identification des auteurs de viol. Deuxièmement, sur quelles avancées en la matière travaillez-vous? Troisièmement, la secrétaire d'État en charge de l'Égalité des genres, de l'Égalité des chances et de la Diversité a récemment annoncé la création de nouveaux CVPS à Charleroi, Anvers et Louvain. Des initiatives relatives à la collaboration entre les CVPS et les services de police sont-elles envisagées? D'avance, je vous remercie.

**04.02 Annelies Verlinden, ministre:** Monsieur le président, cher collègue Senesael, votre première question relève du volet judiciaire.

La problématique du viol demeure bien évidemment préoccupante et dans cet esprit, il est opportun d'évoquer d'ailleurs les Family Justice

Centers dont l'objectif est l'approche interdisciplinaire des victimes et des faits.

L'objectif premier consiste à éviter la victimisation secondaire et à créer une bonne base pour la prise en charge et le rétablissement de la confiance dans leur environnement. La manière dont les victimes sont traitées et l'environnement pour ce faire contribueront à de meilleures constatations et déclarations vu que les victimes se sentiront plus soutenues et donc plus enclines à partager avec la police ce qu'elles ont vécu. L'objectif est de mieux identifier les auteurs de ces faits.

Des formations fonctionnelles ont entre-temps été développées au sein des services de police en vue de former des inspecteurs de mœurs qui travailleront dans les centres. Ils s'acquitteront de leur tâche d'enquête de manière spécialisée, y compris la prise en charge des victimes. Des moyens financiers sont également prévus pour les auditions par vidéo.

Des efforts sont également déployés pour assurer une coordination poussée de la composante policière dans les centres et pour former des personnes de référence qui constituent un maillon important dans la concertation avec le parquet. En vue de l'élaboration d'un modèle pour les centres, la recherche scientifique a récemment été lancée. La recherche financée par le gouvernement flamand est menée par le centre d'expertise *Resilient People* de la haute école UC Leuven-Limburg et par Idea Consult pour une période d'un an.

L'extension de ces centres n'est pas seulement de mon ressort mais il s'avère que ces centres produisent de bons résultats. Nous devrions sérieusement envisager ces options.

**04.03 Daniel Senesael (PS):** Madame la ministre, je vous remercie pour vos éléments de réponse ainsi que pour l'attention que vous avez accordée à cette question et à ce dossier en particulier.

Je tiens également à souligner les efforts qui ont déjà été fournis. Toutefois, cette question reste sensible, particulièrement en cette période de covid. On ne peut dès lors que vous inviter à poursuivre les efforts réalisés en la matière. Comme vous le constatez à l'entame de votre réponse, je me retournerai plus, pour ce qui est du volet judiciaire, vers le ministre concerné.

*L'incident est clos.*